



Camping les Peupliers

CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENT 2017

Réponse souhaitée par retour de courrier. Téléphonez au camping avant de remplir le contrat de réservation, afin de connaître les dernières disponibilités, au 06 98 82 20 36,

campingleupeupliers@chindrieux.fr www.campingleupeupliersdulac.fr

Entre les soussignés, Camping les peupliers et :

Mme M. Mlle

Nom : Prénom : Age :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Portable :

Mail :@.....

Véhicule* : N° immatriculation

*(un seul compris dans le tarif)

PARTICIPANTS AU SEJOUR

Si les personnes ne correspondent pas à cette liste, la location sera annulée sauf accord de la direction.

	Nom	Prénom	Âge
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

JE DESIRE LOUER : Un emplacement

PERIODES 2017 Prix par jour (arrivée à partir de 15h, départ avant midi)	Du 08/04 au 20/05 et du 16/09 au 07/10	Du 20/05 au 08/07 et du 19/08 au 16/09	Du 08/07 au 16/08	Quantité	TOTAL
Forfait ViaRhôna: 2 personnes-1 tente- 2 vélos	7,50 €	9,00 €	11,00 €		
Forfait Lac: 2 personnes, 1 installation, 1 véhicule	10,00 €	11,50 €	13,00 €		
Forfait famille: 1 installation, 1 couple, 2 enfants,	13,00 €	14,75 €	16,50 €		
Forfait Grand Canal: caravanes-camping-cars (eau assainissement)	9,50 €	10,50 €	12,00 €		
Electricité tente	2,20 €	2,75 €	3,30 €		
Electricité camping-cars - caravanes	3,20 €	3,35 €	3,50 €		
Adulte + de 13 ans	3,45 €	3,55 €	3,70 €		
Enfants de 5 à 13 ans	2,00 €	2,30 €	2,60 €		
Enfants de 0 à 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Supplément, tente, animal, voiture, bateau etc...	2,00 €	2,00 €	2,00 €		
Chien tenu en laisse et vacciné (sauf cat 1 & 2)	2,00 €	2,00 €	2,00 €		
Frais de réservation + de 5 nuits	7,50 €	7,50 €	15,00 €		
Taxe de séjour* (par nuitée et par personne de + de 18 ans)	0,22€x.....	0,22€x.....	0,22€x2x10...		
TOTAL					

Arrivée leà partir de 16h.

Départ leavant 12h.

MONTANT DU SEJOUR :

Montant total du séjour €

Arrhes* : 25% du montant total du séjour €

*Le solde est à régler au plus tard le jour de votre arrivée. Dès réception du contrat et des arrhes il vous sera adressé un accusé de réception à présenter à l'accueil le jour de votre arrivée.

MODE DE PAIEMENT :

Chèque (à l'ordre du trésor public)

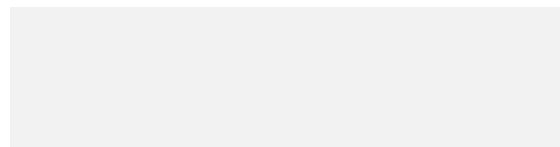
Mandat postal

Chèque vacances ANCV

Je déclare, avoir pris connaissance des conditions générales de cette location et déclare être parfaitement d'accord.

Ci-joint un exemplaire de contrat accompagné des arrhes.

Fait à..... Le..... Signature :



CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

N°1 : Ce contrat de location saisonnier est réservé à l'usage exclusif de la location d'un emplacement dans le camping municipal Les Peupliers, sur la commune de Chindrieux.

En aucun cas le camping municipal Les Peupliers ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

N°2 : – Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

N°3 : – Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un chèque d'arrhes de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

N°4 : – Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : Les arrhes restent acquises au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son emplacement. Les arrhes restent également acquises au propriétaire qui demandera au locataire le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté : Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

N°5 : – Annulation par le propriétaire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au locataire un mois avant la date du début de la location. Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

N°6 : – Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

N°7 : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

N°8 : – Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

N°9 : – Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Les Peupliers du Lac
Chemin des Choîtres- 73310 CHINDRIEUX
Tél : +33 (0)6.98.82.20.36

campinglepeupliers@chindrieux.fr – www.campinglepeupliersdulac.fr

